

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-24

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin (Metz-Magny).

Rapporteur: Mme MEDOC

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin (Metz-Magny) sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de remplacement de la motorisation des cloches de l'église. L'édifice est propriété de la Ville de Metz.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 5 260,01 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Saint-Martin une subvention d'équipement d'un montant de 2 629 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin (Metz-Magny),

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE VERSER une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Martin (Metz-Magny) d'un montant de 2 629 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux de remplacement de la motorisation des cloches de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ